

Mode de qualification pour la participation au Championnat Suisse des chevaux de sport CH 2019

Clôture des engagements au Championnat: Lundi 19.08.2019

Base

Autorisation de départ

Au début de chaque année les places qualificatives pour la finale du Championnat Suisse des Chevaux de Sport CH sont désignées pour chaque discipline sur la base des candidatures reçues.

Le mode de qualification est établi et publié annuellement.

Sont autorisés à prendre le départ lors du **Championnat Suisse des chevaux de sport CH**, conformément au mode de qualification suivant,

- tous les chevaux qualifiés détenteurs d'un **papier d'identification de la FECH** (certificat d'origine, carte d'identité) ou
- les étalons approuvés pour la FECH (classement possible, mais pas de titre de champion suisse).

Représentation de l'autorisation de départ

Chevaux avec	Qualification Jeunes Chevaux Promotion	ChS des chevaux CH (Finale Promotion Jeunes Chevaux)	Titre de champion suisse
Certificat d'origine FECH	X	X	X
Carte d'identité FECH	X	X	X
Carte d'identité de croisement FECH	X		
Étalon approuvé pour la FECH détenteur d'un papier d'identification étranger	X	X	
Tous les jeunes chevaux inscrits au registre de la FSSE	X		

Les épreuves Jeunes Chevaux Promotion sont destinées à fournir des données zootechniques pour la performance propre et de la descendance ainsi que pour la promotion du cheval suisse dans le sport

Détails sur l'autorisation de départ pour les étalons détenteurs au Championnat Suisse des chevaux de sport CH

- Étalons qualifiés, approuvés pour la FECH, détenteurs d'un papier d'identification étranger
Les étalons détenteurs d'un papier d'identification étranger classés lors du Championnat participent à la remise des prix selon leur classement (annonce du speaker: étalon étranger, approuvé pour l'élevage du cheval de sport CH). Les honneurs aux meilleurs chevaux de sport CH se déroulent séparément par la suite.

Catégories d'âge

L'âge est déterminant pour l'appartenance à une catégorie. Cela signifie que chaque cheval prend le départ dans sa discipline dans sa catégorie d'âge.

Saut

4 ans

5 parcours sans faute sur les 12 premiers départs en épreuve Jeunes Chevaux Promotion Saut dans l'année civile.

5 ans

5 parcours sans faute sur les 12 premiers départs en épreuve Jeunes Chevaux Promotion Saut dans l'année civile.

Les parcours sans pénalité comptent également dans les épreuves Jeunes Chevaux Promotion Saut avec chronomètre, même ceux qui n'ont pas conduit à un classement. Par contre, un classement avec pénalité ne compte pas comme parcours de qualification. Dans les épreuves en deux phases, les deux phases doivent être sans faute pour compter comme qualification.

6 ans

5 parcours sans faute sur les 12 premiers départs en épreuve Jeunes Chevaux Promotion Saut * ou 5 classements en épreuves officielles dans les catégories R/N 110 et supérieures, dont au moins 2 en catégorie R/N 120. Un parcours sans faute en épreuves Jeunes Chevaux Promotion est considéré comme un classement de catégorie R/N 120.

* Épreuves Jeunes Chevaux Promotion : les parcours sans pénalité dans les épreuves avec chronomètre comptent également, même ceux qui n'ont pas conduit à un classement. Par contre, un classement avec pénalité ne compte pas comme parcours de qualification. Dans les épreuves en deux phases, les deux phases doivent être sans faute pour compter comme qualification.

Période de qualification : du week-end suivant le ChS des Chevaux de Sport CH de l'année précédente jusqu'au délai d'inscription du ChS des Chevaux de Sport CH de l'année actuelle.

Réglementation exceptionnelle pour le canton du Tessin :

Pour les chevaux du canton du Tessin, (cavalier et lieu de détention du cheval), la réglementation suivante est en vigueur:

4 ans: 5 parcours sans faute dans la catégorie R/N 100 (sans tenir compte du temps), dont cependant au moins 2 parcours sans faute dans les épreuves Jeunes Chevaux Promotion 4 ans.

5 ans: 2 parcours sans faute dans la catégorie R/N 100 et 3 parcours sans faute en R/N 110 (sans tenir compte du temps) dont cependant au moins 2 parcours sans faute dans les épreuves Promotion Jeunes Chevaux 5 ans.

La demande et l'extrait des résultats FSSE sont à joindre à l'inscription. Les parcours sans faute, qui n'ont pas abouti à un classement, doivent être confirmés par le jury sur la place de concours. Cette confirmation doit également être jointe à l'inscription.

Réglementation exceptionnelle pour les chevaux CH à l'étranger :

Les résultats obtenus à l'étranger dans les épreuves spécifiques pour les jeunes chevaux, correspondant à l'âge, peuvent être comptés. Ils doivent être envoyés à la gérance de la FECH pour validation.

Superpromotion Saut Youngster

7 et 8 ans

Ont le droit de participer les chevaux CH de **7 ans** ayant obtenu au moins **3 classements ou parcours sans faute** avec attestation du Jury ou de la FSSE durant la période de qualification dans les épreuves officielles de la catégorie R/N 130 et plus haut.

Ont le droit de participer les chevaux CH de **8 ans** ayant obtenu au moins **3 classements** durant la période de qualification dans les épreuves officielles de la catégorie R/N 130 et plus haut.

Période de qualification : du week-end suivant le ChS des Chevaux de Sport CH de l'année précédente jusqu'au délai d'inscription du ChS des Chevaux de Sport CH de l'année actuelle.

Les épreuves du championnat se déroulent au niveau R/N 135.

Superpromotion Saut

Chevaux CH de 9 ans et plus âgés

Ont le droit de participer les chevaux CH âgés de 9 ans et plus ayant obtenu au moins 3 classements durant la période de qualification dans les épreuves officielles de la catégorie R/N 130 et plus haut.

Période de qualification : du week-end suivant le ChS des Chevaux de Sport CH de l'année précédente jusqu'au délai d'inscription du ChS des Chevaux de Sport CH de l'année actuelle.

Le championnat se déroule au niveau R/N 135 (épreuve préparatoire) et au niveau N145 (épreuve finale).

Les cavaliers en possession de la licence R sont autorisés à participer aux épreuves du championnat.

Dressage

4 ans

Épreuve de préparation (matériel), jugement groupé.

Obtenir 65 % lors de 2 épreuves qualificatives dans les 5 premiers départs (cette épreuve est montée en groupe). Participation possible avec une licence de saut ou de dressage.

Seuls les résultats des épreuves de préparation (matériel) comptent pour la qualification.

Information Championnat Suisse des chevaux de sport CH:

1^{ère} épreuve qualificative = épreuve de préparation (matériel)

Épreuve finale = JC02/60. Cette épreuve est montée individuellement.

5 ans

JC04 ou JC06 (20x60m) resp. JC03 ou JC05 (20 x 40m) ; jugement groupé.

Obtenir 65 % lors de 4 épreuves qualificatives ou 85 % lors de 2 épreuves qualificatives sur les 10 premiers départs.

Information Championnat Suisse des chevaux de sport CH:

1^{ère} épreuve qualificative = JC 04/60

Épreuve finale = JC 06/60

Participation uniquement avec une licence de dressage.

6 ans

Obtenir **une fois** 62% dans une épreuve officielle de catégorie «L» avec licence R ou N (également si non classé) durant la période de qualification.

Période de qualification : du week-end suivant le ChS des Chevaux de Sport CH de l'année précédente jusqu'au délai d'inscription du ChS des Chevaux de Sport CH de l'année actuelle.

Le Championnat se déroule en 2 épreuves officielles, la première épreuve est qualificative pour la deuxième. Sont montés les programmes L12/60 2018 et L14/60 2013. Jugement groupé.

Superpromotion Dressage

Chevaux CH âgés de 7 ans et plus

Ont droit au départ tous les chevaux CH de 7 ans et plus qui ont obtenu durant la période de qualification au moins une fois une moyenne des notes d'au moins 62% dans une épreuve officielle de la catégorie «M» ou «S».

Période de qualification : du week-end suivant le ChS des Chevaux de Sport CH de l'année précédente jusqu'au délai d'inscription du ChS des Chevaux de Sport CH de l'année actuelle.

Le Championnat se déroule en 2 épreuves officielles de la catégorie «M» et «S». Les chevaux ayant obtenu des classements en catégorie S doivent être annoncés dans la catégorie S. Les chevaux de 7 ans avec des classements S sont autorisés à prendre le départ en catégorie M. La première épreuve est qualificative pour la deuxième.

Concours Complet

Il n'y aura pas d'épreuve finale Concours Complet lors du Championnat Suisse des chevaux de sport CH. Le champion suisse des chevaux de sport CH sera déterminé selon un système d'évaluation des points.

Sont pris en compte les points de rang obtenus dans la période allant du week-end suivant le ChS des Chevaux de Sport CH précédent jusqu'au délai d'inscription du ChS des Chevaux de Sport CH.

Les points de rang sont évalués dans les catégories suivantes :

1 Catégorie Jeunes Chevaux Promotion CH 5 ans

2 Catégorie Jeunes Chevaux Promotion CH 6 ans

3 Catégorie Superpromotion Jeunes Chevaux CH 7 ans et plus

Le cheval ayant obtenu le plus grand nombre de points recevra le titre de champion suisse des chevaux de sport CH de la discipline CC, dans sa catégorie d'âge respective, lors du Championnat Suisse des chevaux de sport CH.

Le classement intermédiaire Concours Complet peut être consulté pendant la saison sur www.swisshorse.ch.

Attelage (pour chevaux de sport CH)

Chevaux de 3, 4, 5 et 6 ans

Selon mode qualificatif Promotion CH attelage de la Fédération suisse du franches-montagnes FSFM.

Superpromotion Attelage*

Selon mode qualificatif Promotion CH attelage de la Fédération suisse du franches-montagnes FSFM.

* Pour autant que l'épreuve ait lieu. Sinon, le meilleur attelage de chevaux CH recevra la distinction de meilleur attelage de chevaux de sport CH lors du championnat suisse officiel.

Règlements divers / Informations

Nombre de chevaux par cavalier

Chaque cavalier/meneur peut engager autant de chevaux qu'il le souhaite dans les épreuves de qualification Jeunes Chevaux Promotion. Il doit cependant faire en sorte que l'ordre de départ et l'horaire puissent être respectés.

Fédération d'élevage du cheval de sport CH FECH

Le Comité